



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Commune de FLACY

### 4.3.8 Document graphique

Carte de la commune et hameau au 1/2 000ème

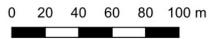
Plan n°4.3.8

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules DUCIER - 70000  
VESOUL  
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 89  
initiativead25@orange.fr

\* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019



**Légende de la commune concernée :**

- Limite de la commune concernée
- - - Limite de zones et de secteur

**ZONES URBAINES**

**Us** Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé

**ZONES AGRICOLES**

**A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

**Nb** Secteur de la zone N réservé aux autres équipements recevant du public (type cabane de chasse) - STECAL

**Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

**Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

**Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

**Aqueducs et périmètres :**

- Aqueduc
- - - Périmètre de protection rapproché
- - - Périmètre de protection éloigné

**Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :**

- ★ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

**Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**

- > Axe de ruissellement
- - - Zone inondable (Etude IPSEAU)
- - - Aléa faible
- - - Aléa moyen
- - - Aléa fort

